

ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX - MERCREDIS 2017 / 2018

Le mercredi, en fonction de l'école fréquentée et quel que soit leur âge, les enfants sont affectés dans un accueil de loisirs municipal, selon la répartition ci-dessous. La restauration est assurée dans chacun des centres. Cette organisation permet de réduire les temps de transport et de répondre au souhait de proximité exprimé par les familles.

Accueil de loisirs de Beaublanc (103 avenue Montjovis / 06 17 56 05 95 / accueilbeaublanc@ville-limoges.fr)

Henri Aigueperse – Cognac – Descartes - Joliot-Curie - Jean Le Bail - Jean Macé - Marcel Madoumier – Montjovis – Montmailler - Le Vigenal

Accueil de loisirs Léon Berland (3, place du 63^e R.I. / 06 17 53 96 99 / accueilleonberland@ville-limoges.fr)

La Bastide - Léon Berland - Aristide Beslais - René Blanchot - La Brègère – Carnot - Odette Couty - Les Feuillants - La Monnaie

Accueil de loisirs Léon Blum (11, avenue Léon Blum / 06 99 16 87 60 / accueilleonblum@ville-limoges.fr)

Les Bénédictins - Léon Blum - Edouard Herriot - Victor Hugo - Pont-Neuf - Saint-Lazare - Jean Zay

Accueil de loisirs Jules Ferry (15, rue Jules Ferry / 06 18 03 72 50 / accueiljulesferry@ville-limoges.fr)

Bellevue - Victor Chabot - Jules Ferry - Condorcet-Roussillon - J.M.A Paroutaud

Accueil de loisirs de Landouge (212, rue du Mas Loge / 07 60 01 15 89 / accueillandouge@ville-limoges.fr)

Landouge

Accueil de loisirs Jean Montalat (9, rue Jean Montalat - 06 17 53 91 44 / accueiljeanmontalat@ville-limoges.fr)

Jacques Brel - Les Homérides - Jean Montalat - Gérard Philippe - Marcel Proust - Raoul Dautry

INSCRIPTIONS - RESERVATIONS

L'admission aux accueils de loisirs municipaux nécessite une **inscription préalable obligatoire**. La capacité d'accueil de chaque centre étant limitée, les enfants ne pourront être accueillis qu'après **réservation, auprès des directeurs des accueils de loisirs sous réserve des places disponibles**. Il est possible d'annuler jusqu'au mercredi qui précède la journée réservée. Passé ce délai, les jours concernés seront facturés.

Les réservations doivent être effectuées par période, selon le calendrier suivant.

Période	Date	Période de réservations
Vacances d'été (juillet et août) et mercredis de septembre - octobre	Du lundi 10 juillet au mercredi 18 octobre 2017	A partir du 15 mai 2017
Vacances d'automne et mercredis de novembre - décembre.	Du lundi 23 octobre au mercredi 20 décembre 2017	A partir du 4 septembre 2017
Vacances de Noël et mercredis de janvier - février.	Du mardi 26 décembre 2017 au mercredi 7 février 2018	A partir du 6 novembre 2017
Vacances d'hiver et mercredis de mars - avril.	Du lundi 12 février au mercredi 4 avril 2018	A partir du 8 janvier 2018
Vacances de printemps et mercredis de mai - juin.	Du mardi 9 avril au mercredi 4 juillet 2018	A partir du 26 février 2018

TARIFS & MODES DE RÈGLEMENT

Le tarif est fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales. Lorsque l'enfant réside en dehors de Limoges, le tarif est majoré de 25%. La facturation est trimestrielle. Un supplément de 4 € est appliqué pour chaque enfant récupéré avec retard à l'issue des activités de l'accueil de loisirs.

Le paiement des factures peut être effectué en espèces, par chèque, par prélèvement automatique, par paiement sécurisé sur Internet ou par carte bancaire.

Toute inscription en accueil de loisirs vaut acceptation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs municipaux. Il est disponible dans chaque accueil ou sur le site de la ville de Limoges (www.ville-limoges.fr).

ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX - VACANCES 2017 / 2018

VACANCES SCOLAIRES POUR LES 3 - 12 ANS

Les enfants sont accueillis à chaque période de vacances scolaires sur réservation dans un accueil de loisirs municipal, en fonction de leur point d'accueil, selon la répartition ci-dessous. Les enfants peuvent soit être amenés directement à leur accueil de loisirs, soit être pris en charge dans leur point d'accueil entre 7h30 et 8h45, d'où ils seront ensuite conduits en bus à l'accueil de loisirs de rattachement.

En fin de journée, les enfants doivent être récupérés entre 17h15 et 18h30 au même point d'accueil que le matin ou à partir de 16h45 directement à l'accueil de loisirs.

Accueil de loisirs Léon Blum (11, avenue Léon Blum / 06 99 16 87 60 / accueilleonblum@ville-limoges.fr)

Point d'accueil : Léon Berland

Accueil de loisirs de Landouge (212, rue du Mas Loge / 07 60 01 15 89 / accueillandouge@ville-limoges.fr)

Point d'accueil : Jules Ferry

Accueil de loisirs Jean Montalat (9, rue Jean Montalat - 06 17 53 91 44 / accueiljeanmontalat@ville-limoges.fr)

Point d'accueil : Beaublanc

VACANCES SCOLAIRES POUR LES 12 - 17 ANS

Les jeunes sont accueillis sur réservation à l'accueil de loisirs de Beaublanc (103 avenue Montjovis / 06 69 68 30 27). L'accueil est possible à la journée avec repas entre 8h30 et 18h00 ou à la demi-journée sans repas entre 8h30 et 12h00 ou entre 13h30 et 18h00. Le départ s'effectue entre 16h00 et 18h00.

INSCRIPTIONS - RESERVATIONS

L'admission aux accueils de loisirs nécessite une **inscription préalable obligatoire**. La capacité d'accueil de chaque centre étant limitée, les enfants ne pourront être accueillis qu'après **réservation, auprès des directeurs des accueils de loisirs**. Les réservations sont obligatoires et définitives. Toute journée réservée sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical ou d'un justificatif attestant d'un événement personnel ou professionnel imprévisible.

Les réservations doivent être effectuées par période, selon le calendrier suivant.

Période	Date	Période de réservations
Vacances d'été (juillet et août) et mercredis de septembre - octobre	Du lundi 10 juillet au mercredi 18 octobre 2017	A partir du 15 mai 2017
Vacances d'automne et mercredis de novembre - décembre.	Du lundi 23 octobre au mercredi 20 décembre 2017	A partir du 4 septembre 2017
Vacances de Noël et mercredis de janvier - février.	Du mardi 26 décembre 2017 au mercredi 7 février 2018	A partir du 6 novembre 2017
Vacances d'hiver et mercredis de mars - avril.	Du lundi 12 février au mercredi 4 avril 2018	A partir du 8 janvier 2018
Vacances de printemps et mercredis de mai - juin.	Du mardi 9 avril au mercredi 4 juillet 2018	A partir du 26 février 2018

TARIFS & MODES DE RÈGLEMENT Voir au verso

Toute inscription en accueil de loisirs vaut acceptation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs municipaux. Il est disponible dans chaque accueil ou sur le site de la ville de Limoges (www.ville-limoges.fr).